



N° 0495-2022/MS/DC/SGM/ANSSP/SP

Cotonou, le 08 JUIN 2022

COMMUNIQUÉ DU MINISTRE DE LA SANTÉ

Dans le cadre de l'organisation du Hadj édition 2022, le Ministre de la Santé informe tous les candidats au pèlerinage que la vaccination et la visite médicale exigées à cet effet auront lieu dans les différents départements sur les sites suivants :

N°	Départements	Sites pour les consultations médicales	Sites pour la vaccination
1	ALIBORI	- Centre de santé de Kandi - Centre de santé de Malanville - Centre de santé de Banikoara	Direction départementale de la Santé Alibori (Kandi)
2	ATACORA	Centre du traitement anti-lèpre de Natitingou	Centre du traitement anti lèpre de Natitingou
3	ATLANTIQUE	Centre de santé de Calavi Kpota	Centre de santé de Calavi Kpota
4	BORGOU	- Direction départementale de la Santé Borgou (Parakou) - Centre de santé de Tchaourou - Centre de santé de Nikki - Centre de santé de Kalalé	- Direction départementale de la Santé Borgou (Parakou) - Centre de santé de Tchaourou - Centre de santé de Nikki - Centre de santé de Kalalé
5	COLLINES	Hôpital de zone sanitaire Dassa Glazoué	Centre de santé de Dassa-zoumé
6	COUFFO	Centre de santé de Aplahoué	Centre de santé de Aplahoué
7	DONGA	Centre de santé de Djougou	Centre de santé de Djougou
8	LITTORAL	Centre de santé de Xwlacodji	Direction départementale de la Santé du Littoral
9	MONO	Centre hospitalier départemental du Mono-Couffo	Direction départementale de la Santé du MONO (Lokossa)
10	OUEME	Centre de santé de Oganla	Direction départementale de la Santé de l'Ouémé (Porto-Novo)
11	PLATEAU	Hôpital de zone Pobè	Direction départementale de la Santé du Plateau (Pobè)
12	ZOU	Direction départementale de la Santé du Zou (Abomey)	Direction départementale de la Santé du Zou (Abomey)

Le Ministre de la Santé invite par conséquent les pèlerins à se rendre sur ces sites pour accomplir les formalités médico-sanitaires nécessaires pour leur voyage en Arabie Saoudite.


Benjamin I. B. HOUNKPATIN
Ministre de la Santé

